

ASSEMBLÉE NATIONALE

3 novembre 2021

VIGILANCE SANITAIRE - (N° 4627)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N ° 28

présenté par
M. Cordier et M. Cinieri

ARTICLE 4 TER

À l'alinéa 2, supprimer les mots :

« et de vaccination ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Ce n'est pas une mission de l'école d'organiser une campagne de vaccination. Les parents ne peuvent pas être dessaisi de leur responsabilité concernant la santé de leurs enfants.